



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2023-09-18-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2023-09-18-01
Date : 18 septembre 2023
Domaine : Marché public

Objet : Avenant au marché public – Création d'un terrain de Foot à 5

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2023 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire de Briatexte,

DECIDE :

✓ Article 1 : De signer un avenant au marché public suivant :

- **Programme : Création d'un terrain de Foot à 5.**
- Prestataire : CAMMA Sport et jeux.
- Montant du marché : 80 897.00 € HT.

Pour la prestation supplémentaire détaillée ci-dessous avec l'entreprise CAMMA Sport et Jeux :

- Descriptif des travaux supplémentaires : **Installation de palissades en panneau sandwich à l'arrière des buts.**
- Montant des travaux supplémentaires : 2 770.00 € HT.
- Nouveau montant du marché : 83 667.00 € HT.

✓ Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 18/09/2023

Le Maire,
Alain GLADE

